



ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Agricole LOUIS GIRAUD  
310 Chemin de l'Hermitage 84200 CARPENTRAS  
Tél 04 90 60 80 80 - Fax 04 90 60 13 44  
Mél epl.carpentras@educagri.fr – http://epl.carpentras.educagri.fr



## C.R.O.U.S. – BOURSES NATIONALES DU SUPERIEUR

Les C.R.O.U.S. ont en charge de la gestion des aides financières accordées aux étudiants de l'Enseignement Agricole. Il appartient à chaque étudiant de procéder à la saisie de son Dossier Social Etudiant (uniquement dossier de bourse pour LOUIS-GIRAUD), en se connectant sur le site internet du CROUS : [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) (pour chaque année universitaire à venir, la saisie de votre demande doit être effectuée en ligne à partir du 20 janvier et ce jusqu'au 31 mai de l'année universitaire en cours).

### CONSULTER le GUIDE DU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT 2024/2025

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

<https://www.crous-aix-marseille.fr>

1. **Inscription en ligne auprès du C.R.O.U.S. de l'académie de votre lieu de scolarité ACTUEL 2024-2025**
2. **Vous pouvez émettre jusqu'à 4 vœux et suivre la procédure (pièces justificatives à retourner au C.R.O.U.S.)**
3. **A la rentrée 2024-2025, vous devez remettre IMPERATIVEMENT au service de scolarité de votre NOUVEL ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, votre notification d'attribution conditionnelle ou définitive pour validation de votre inscription auprès du C.R.O.U.S. de votre nouvelle (ou actuelle) académie de scolarité.**

#### **A PARTIR DU 15 MARS et AVANT LE 31 MAI 2024 :**

**Toute demande validée par le C.R.O.U.S.** (dossier complet et notification attribuée en retour), fera l'objet de versements réguliers mensuels dès la fin du mois d'août 2023.

#### **APRES LE 31 MAI 2024 :**

**Les dossiers réceptionnés par le C.R.O.U.S.** sont considérés comme « hors délais » et sont traités à la fin de la campagne de bourse, quand la validation de ceux saisis dans les délais impartis, est effectuée.

**Pour toutes les autres demandes faites APRES le 31 OCTOBRE 2024 :** Le paiement est effectué UN MOIS après la date de dépôt du dossier (date de création).

N'hésitez pas à contacter le correspondant C.R.O.U.S. du Legta LOUIS-GIRAUD : 04.90.60.80.80